

**Réunion des Hautes Parties contractantes  
à la Convention sur l'interdiction ou  
la limitation de l'emploi de certaines armes  
classiques qui peuvent être considérées comme  
produisant des effets traumatiques excessifs  
ou comme frappant sans discrimination**

17 septembre 2025  
Français  
Original : anglais

Genève, 12-14 novembre 2025  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire  
Adoption de l'ordre du jour

**Ordre du jour provisoire\* \*\***

1. Ouverture de la Réunion.
2. Confirmation de l'élection du Président ou de la Présidente de la Réunion.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Reconduction du Règlement intérieur.
5. Confirmation de la nomination du (de la) Secrétaire général(e) de la Réunion.
6. Organisation des travaux, y compris ceux de tout organe subsidiaire de la Réunion.
7. Échange de vues général.
8. Compte rendu du (de la) Président(e) du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes.
9. Questions financières se rapportant à la Convention et aux Protocoles y annexés.
10. Questions se rapportant à l'Unité d'appui à l'application de la Convention.
11. Questions émergentes ayant un lien avec les objectifs et les buts de la Convention.
12. Universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés.
13. Examen du rapport sur le Programme de parrainage établi dans le cadre de la Convention.
14. État de l'application et du respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés.
15. Questions diverses.
16. Examen et adoption du rapport final.
17. Clôture de la Réunion.

\* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

\*\* Soumis par le Secrétariat de manière à respecter les délais de traitement des documents officiels des Nations Unies. Le présent document fait suite à la recommandation formulée par la Réunion de 2024 des Hautes Parties contractantes (CCW/MSP/2024/7, annexe I).

